



N° 14495 /02/DIA

25 Nove 2025

DECISION D'ANNULATION D'APPEL D'OFFRES SIMPLIFIE
N° 34/2025/AOOS

**LA DIRECTRICE DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE MOHAMMED VI DE
MARRAKECH**

- Vu la loi n°70-13 relative aux centres hospitaliers promulguée par le Dahir n° 1.16.62 du 17 Chaaban 1437 (22 Mai 2016) ;
- Vu le décret n°2-17-589 du 09 Kaada 1439 (23 juillet 2018) pris pour l'application de la loi n°70-13 relative aux centres hospitaliers universitaires, tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu l'article 48 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics ;
- Vu qu'un vice de procédure a été décelé (l'exigence des attestations de référence au niveau du dossier technique).

DECIDE

Article Unique : L'annulation de la procédure d'appel d'offres simplifié n° **34/2025/AOOS** relatif à la maintenance préventive et curative y compris changement des pièces de rechange, des installations électriques Moyenne & Basse Tension (MT/BT) de l'hôpital Mère Et Enfant relevant du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI à Marrakech. *مراكش*



La Directrice du Centre Hospitalo-
Universitaire Mohammed VI

Karima Fouraiji
Pr. KARIMA FOURAIJI